



LE « PHARE-CI » POITEVIN

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinion
SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES
UN SYNDICAT POUR TOUS LES AGENTS



13 janvier 2020

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS : LE COUP DE BALAI CONTINU(E)



VIENNE :

2020	: - 5
2019	: - 10
2018	: - 10
2017	: +8*
2016	: - 19
2015	: - 11
2014	: - 12
2013	: - 12
2012	: - 17

*emplois supprimés
88 en 9 ans !*

* Les +8 affichés pour 2017 résultent de transferts d'emplois en provenance de l'extérieur. Dans les faits, ce sont bien 12 emplois nets qui ont été supprimés en 2017

Sommaire :

- Edito
- 5 suppressions d'emplois nettes en 2020
- Répartition et réorganisation des emplois au 01/01/2020
- Carton Rouge
- Retraite à points : les femmes grandes perdantes



EDITO

Les pratiques gouvernementales sont toujours les mêmes depuis l'émergence de moyens de communication modernes. Il suffit à chaque gouvernement « d'asséner » ses arguments à longueur de journée dans les médias pour que cela devienne une vérité sans même avoir à la justifier. C'est alors le bal des ministres et parlementaires pour déverser les mêmes éléments de langage.

Face à cela, ceux qui osent porter des arguments contraires n'ont pas la même « force de frappe médiatique » pour porter leurs propositions.

C'est ainsi que des décisions lourdes de sens ont été mises en œuvre.

Dans un passé pas si lointain, deux dirigeants ont décidé que les déficits des pays ne devaient pas dépasser 3 % du PIB. Or, on sait aujourd'hui

que ce chiffre ne repose sur aucune étude économique sérieuse et argumentée, mais a été décidé « au doigt mouillé ». Pourtant, c'est bien au nom de ce fameux 3 % que des coupes budgétaires drastiques sont opérées, encore aujourd'hui, au détriment notamment des services publics et de tous les systèmes collectifs de protection.

La réforme des retraites qui est proposée par le Gouvernement repose sur le même procédé. Pas un jour, pas une émission sans qu'un membre du pouvoir politique vante les bienfaits de la réforme, mais sans jamais entrer « au fond » de ce qui est envisagé. Et le monde médiatique, à la recherche de « la petite phrase », ne donne le plus souvent pas le temps aux contradicteurs de développer leurs argumentations, aboutissant de fait à des positions qui pourraient être taxées de caricaturales. Pourtant, il y a beaucoup à dire sur le projet (voir infra sur les conséquences de la réforme pour les femmes).

Le gouvernement justifie sa réforme par sa volonté de créer un régime universel pour tous pour plus d'égalité. Pourtant, au fur et à mesure des manifestations, il crée davantage d'exceptions qu'il en existait auparavant avec les régimes dits spéciaux.

Pour Solidaires Finances Publiques, de nombreuses activités professionnelles ont des spécificités qui nécessitent des prises en compte distinctes. Le régime actuel basé sur la solidarité doit être préservé et amélioré. Le seul véritable problème est celui du financement du fait du vieillissement de la population. Or, nul besoin d'opérer une réforme systémique pour revoir celui du financement des régimes de retraites. Pour Solidaires Finances Publiques, alors que la part du travail dans la richesse nationale ne cesse de diminuer, il faut aller chercher l'argent là où il existe. C'est pourquoi par exemple il faudrait réfléchir à une taxation des dividendes, alors que la France est championne du monde de la distribution de dividendes.

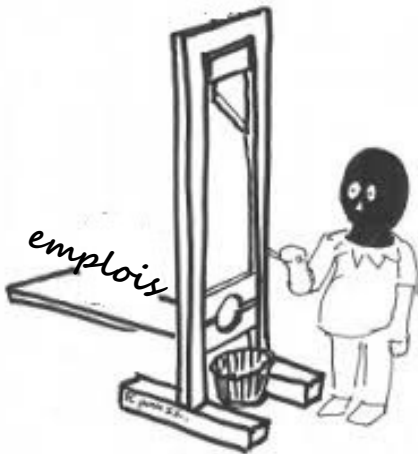
Mais quel débat permet de présenter cette proposition ? Il y a fort à parier qu'elle serait balayée d'un revers de main par un gouvernement qui assénerait que « cela mettrait en péril les entreprises et l'investissement » sans s'appuyer sur aucune étude indépendante pour le justifier.

C'est pourquoi le seul moyen qu'il reste aux citoyens est de se réunir, de débattre et de se mobiliser pour obliger le pouvoir à enfin prendre en compte les propositions alternatives.

5 SUPPRESSIONS NETTES D'EMPLOIS EN 2020

Le CTL « suppressions d'emplois » était programmé le 13 janvier 2020. Les élu.es de Solidaires Finances Publiques ont boycotté ce CTL, rejetant ces suppressions réorganisations d'emplois

IDIV HC	IDIV CN	A	B	Géomètre	C	TOTAL
0	0	- 1	- 2	0	- 2	- 5



Pour les inspecteurs :

Le poste supprimé est un poste vacant au SPF de Poitiers 3 qui avait été gelé l'année passée. À terme, le SPFE ne doit être composé que de deux adjoints de catégorie A.

Pour les contrôleurs :

1 emploi est supprimé au nouveau Centre de Gestion Financière (ex CSP-SFACT).

1 emploi est supprimé au SIP de Loudun : cette localisation serait faite au regard de l'étude comparative charges-emplois, et en particulier en comparaison avec le SIP de Civray.

Pour la catégorie C :

2 emplois sont supprimés sur le SIP de Poitiers pour tenir compte de la progression du taux de télédéclaration, de la mise en œuvre du PAS et de son impact sur le recouvrement des particuliers.

Pour Solidaires Finances Publiques, les justifications sont fallacieuses. En effet, comment expliquer par exemple que la progression du taux de télédéclaration ou de la mise en œuvre du PAS ne concernent que Poitiers ? Et surtout comment expliquer aux agents que cela a réduit leur travail alors que le nombre de sollicitations augmente ? Le PAS a davantage modifié le travail qu'il ne l'a simplifié.

Par ailleurs, une fois de plus, les réorganisations-regroupements de service permettent au passage la suppression d'emplois comme au Centre de Gestion Financière.

Enfin, hasard ou coïncidence, sur les 2 SIP qui devraient à terme être transférés, la localisation porte sur celui qui a un poste vacant de B au tagerfip. La localisation des suppressions d'emplois sur des postes vacants a l'intérêt financier non négligeable de faire économiser à la Direction d'éventuelles primes de restructuration de service. Elle permet aussi de ne pas obliger dans l'immédiat des agents à changer de service.

Au final, la quasi-totalité des suppressions nettes porte sur des postes vacants au tagerfip.

REPARTITION ET REORGANISATION DES EMPLOIS AU 01/01/2020

La Direction organise des transferts d'emplois dans le cadre de la mise en place de son nouveau réseau de proximité et de sa volonté de soutenir l'emploi public en zone rurale :

- Elle crée 2 conseillers aux décideurs locaux (CDL) à Loudun et Civray.
- La trésorerie de Saint Georges les Baillargeaux est fermée et ses charges sont transférées vers la trésorerie de Poitiers.
- Le SIE de Montmorillon est transféré à Châtelleraut.
- L'équipe EDR est renforcée (par le transfert d'emplois du Centre de gestion Financière (CGF)) pour assurer les permanences, dans le cadre de la mise en place des accueils de proximité à St Georges, Jaunay-Marigny, Lussac-les-Châteaux, Valence-en-Poitou, Gençay et Lusignan.
- Une cellule départementale en charge du CSP d'initiative est créée au SIP de Montmorillon à partir du transfert de 3 agents C (2 du SIP de Poitiers et 1 du SIE de Poitiers)

Enfin, la trésorerie de Poitiers est renforcée pour adapter les moyens à la charge liée au recouvrement SPL (sur la base en particulier des factures émises par Eaux de Vienne : ainsi par exemple un emploi C est transféré de la TCC du fait du transfert de la compétence assainissement depuis la C.A Gand Châtelleraut vers Eaux de Vienne).



Pour Solidaires Finances, la Direction est totalement incohérente, incompréhensible et parfois contradictoire.

Alors que l'année passée, elle avait renforcé le PCRП pour faire du CSP (par transfert d'emplois du SIP de Poitiers), c'est au tour du SIP de Montmorillon d'être abondé cette année. Elle vante la concentration des tâches (pas nous) mais dans le même temps elle ne va pas au bout de sa logique. Cherchez l'erreur !

Au passage, la Direction acte le transfert d'emplois avant même d'avoir soumis sa restructuration à l'avis du CTL, ce qui démontre bien (si c'était encore nécessaire) qu'elle se moque de l'avis de ses personnels et de ses représentants et s'assoie allègrement sur le dialogue social.

Par ailleurs, la Direction continue de dépouiller le SIE de Poitiers alors que pourtant celui-ci a bien récupéré une grande partie du recouvrement du PAS : là encore cherchez l'erreur ! Quand le SIE de Poitiers perd 1 emploi au titre du rééquilibrage des charges, notamment SPL, cela interroge.

Quant au CGF (ex CSP-SFACT) qui perd 5 emplois, est-ce à dire qu'avant les collègues se tournaient les pouces ? Évidemment que non.

Cet exercice « emplois » montre une fois de plus que les effectifs ne sont pas adaptés aux missions et que les personnels sont les premiers à en pâtir en termes de conditions de vie au travail.

SERVICE	A / A+	B	C	MOTIF évoqué par la Direction
Trésorerie St Georges	-1 Idiv CN	- 1	- 2	Fermeture de St Georges
CDL Civray	+ 1 Idiv CN			Création CDL
CDL Loudun	+ 1 Idiv CN			Création CDL
SIP Loudun		- 1		Suppression nette
Trésorerie Coll. Châtelleraudais			- 1	Rééquilibrage charges SPL
SIE Châtellerault	+ 1 A	+ 4	+ 1	Transfert du SIE Montmorillon
SIE Montmorillon	- 1 A	- 4	- 1	Transfert vers SIE Châtellerault
SIP Montmorillon			+ 3	Création cellule CSP
Trésorerie Poitiers			+ 3	Rééquilibrage charges
		+ 1	+ 2	Fermeture de St Georges
SPF Poitiers 3	- 1 A			Suppression nette
Direction	- 1 Idiv CN			Création CDL
Direction EDR			+ 3	Mise en place Nouveau Réseau Prox.
Direction CGF			- 3	Mise en place Nouveau Réseau Prox.
			- 1	Rééquilibrage charges
		- 1		Suppression nette
SIE Poitiers			- 1	Rééquilibrage charges
			- 1	Création cellule CSP
SIP Poitiers			- 2	Création cellule CSP
			- 2	Suppressions nettes

CARTON ROUGE

Lors de la convention des cadres A et A+ du département le 28 novembre 2019, le Directeur avait invité un élu, en l'occurrence le Maire de Civray, afin de s'exprimer sur les bienfaits du nouveau réseau de proximité.



© Can Stock Photo

Le procédé a profondément choqué de nombreux participants à cette réunion, qui, ne souhaitant pas mélanger les genres, n'ont pas voulu réagir, vu qu'il s'agissait d'une réunion de travail où la déontologie interdit de mettre en porte-à-faux son supérieur hiérarchique, surtout face à un intervenant extérieur.

Solidaires Finances Publiques dénonce l'attitude partisane du Directeur. S'il est légitime qu'il applique les décisions du pouvoir politique, cet excès de zèle est sans nul doute un manquement au devoir de neutralité de tout fonctionnaire.

En effet, pourquoi sinon ne pas avoir invité un des nombreux élus qui ont voté des délibérations contre la réforme, et notamment ceux qui ont par exemple apporté leur soutien aux agents de Civray en grève le 15 octobre 2019 en les rejoignant à la manifestation devant leur site ?

Ce qui est cocasse, c'est que par le passé ce même directeur a su rappeler aux agents qu'ils n'avaient pas à faire de politique et devaient rester neutres. Comme quoi le vieil adage « faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais » fonctionne toujours.

Au final, cette attitude démontre surtout l'incapacité totale du Directeur à convaincre ses agents du bien fondé de la réforme Darmanin.

Devoir faire appel à un élu pour l'aider pourrait être risible si les enjeux n'étaient pas aussi capitaux.

D'ailleurs, les résultats de la votation dans la Vienne sont sans appel : 95 % des agents qui se sont exprimés veulent l'abandon des projets de « géographie revisitée ».

*je n'ai pas besoin de contrôler
ma colère,
j'ai besoin que les gens arrêtent
de m'énerver*



Solidaires Finances Publiques sort conforté dans ses analyses de rejet de la réforme, et appelle l'ensemble des agents à poursuivre et amplifier la mobilisation pour obtenir enfin satisfaction.

RETRAITE A POINTS : LES FEMMES GRANDES PERDANTES

Pour le Premier Ministre, « les femmes seront les grandes gagnantes de la réforme ». Pour Solidaires Finances Publiques, ce n'est pas parce qu'il le dit que c'est vrai. En voici quelques illustrations :

Calculer le niveau de retraite sur l'ensemble de la carrière pénalise automatiquement les femmes : VRAI

Car ce sont elles qui s'arrêtent encore très majoritairement pour l'éducation des enfants (maternités, congés parentaux, temps partiel), s'occuper des personnes dépendantes, qui ont des carrières heurtées et incomplètes. Ce sont aussi les femmes qui sont majoritairement dans des secteurs où les niveaux de salaires sont moindres (éducation, santé, social, soins aux personnes...) et dans des boulots précaires, avec beaucoup de temps partiel subi (services, nettoyage, commerce...).

Les compensations prévues par le gouvernement vont pouvoir compenser les carrières heurtées : FAUX

Les validations de 2 ans de cotisations par enfant qui existe aujourd'hui dans le privé et des 4 trimestres dans le public seront supprimées, ainsi que la majoration de pension de 10 % pour celles et ceux qui ont 3 enfants ou plus. A la place, une majoration de 5 % par enfant sera attribuée, qui ne compensera qu'en partie les mécanismes qui existaient avant. Cette attribution des 5 % sera en plus attribuée au choix de l'un des deux conjoints. La majoration risque bien d'arriver aux hommes...en raison de leur salaire en moyenne 24 % supérieur à celui des femmes, et alors que les divorces touchent 45 % des couples... et que rien dans ce cas n'est prévu pour les femmes. Et si dans la fonction publique l'égalité des traitements est mise en œuvre, une réalité demeure : les femmes sont majoritaires au bas de l'échelle et la courbe s'inverse au fur et à mesure que la hiérarchie s'élève.

Rajouter l'âge pivot à 64 ans à ce système pénalise doublement les femmes : VRAI

Aujourd'hui 60 % des femmes (et 70 % des hommes) ne sont plus dans l'emploi avant 62 ans, et 40 % des femmes n'ont pas de carrière complète (y compris à la Fonction Publique) ! Ce qui signifie que les femmes subiront des décotes... avec un niveau de pension faible, les ramenant au minimum de pension. Aujourd'hui en tenant compte de la pénibilité, une aide soignante peut par exemple partir à 57 ans, demain elle ne pourra pas partir avant 64 ans... Physiquement ce n'est pas possible, donc là aussi elles partiront avant (et l'assurance maladie paiera), cassées physiquement et avec une carrière incomplète, donc de la décote !

Le minimum de pension de 1000 € va sortir les femmes de la misère : FAUX

Cet affichage va soi-disant sauver les femmes qui ont eu des carrières avec de faibles salaires, sauf que, ce minimum sera versé seulement si la carrière est complète (toutes les années cotisées avec 600 heures annuelles payées au smic) ! C'est le serpent de mer qui se mord la queue, avec 40 % de femmes qui n'ont pas de carrière complète, qui ont des boulots précaires... Et cette mesure de relèvement du minimum de pension devait se produire depuis 2003, promesse faite pour obtenir l'accord de certaines organisations syndicales... et qui aurait dû se faire indépendamment du changement de système des retraites. Et on ne parle même pas de ce niveau des 1000 € qui permettrait à peine de survivre ! Cela représente 85 % du smic, duquel il faut enlever les charges incompressibles..

Et les veuves seront mieux soutenues : FAUX

En cas de décès du conjoint, les femmes seront obligées d'attendre 64 ans et d'être parties en retraite pour toucher la pension de réversion, alors qu'aujourd'hui ce droit est ouvert dès 55 ans (or actuellement 100.000 femmes touchent une pension de réversion entre 55 et 64 ans). Si les femmes divorcent, elles n'auront plus de pension de réversion ! Elles en seront réduites à demander une majoration de prestation compensatoire avec tous les aléas que cela comporte. Or les ruptures sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus tardives. Enfin, le changement du mode de calcul pénalisera beaucoup de femmes.

Pour Solidaires Finances Publiques, la défense des droits des femmes ne doit pas se limiter au 8 mars de chaque année, mais bien être une préoccupation permanente. Ce n'est manifestement pas le cas du Gouvernement au vu de cette réforme. Il faut donc poursuivre le combat.

Pour nous contacter : solidairesfinancespubliques.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr

Patrick FORGET: secrétaire de section, Tel : 05.49.38.25.43

PCRP, 15 rue de Slovénie, BP 565, 86021 POITIERS CEDEX

Site national : contact@solidairesfinancespubliques.fr